

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----  
Séance du mercredi 20 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

**Étaient présents :**

M. Patrice BROUHARD, Mme Mariane LUQUÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mme Michelle PIVETEAU, M. Guy PROTEAU, Mme Béatrice ORTEGA, M. François SERVENT, Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Mme Béatrice GARLANDIER, Mme Martine FOUGEROUX, Mme Monique CHARRIER, Mme Sophie LESORT-PAJOT, M. Raymond HERISSON, Mme Clarice CHEVALIER.

**Excusés ayant donné un pouvoir :**

Mme Frédérique LIEVRE qui donne pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ

Mme Adeline MONBEIG qui donne pouvoir à M. Guy PROTEAU

Mme Catherine BOUTINEAU qui donne pouvoir à M. Patrice BROUHARD

**Excusés :**

M. Maurice-Claude DESHAYES

M. Joël PAPINEAU

M. Paul DURAND

Mme Emmanuelle STRADY

Mme Marie-Thérèse GRANDILLON

**Assistait également à la réunion :** Mme TRANCHANT

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice GARLANDIER

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

L'ordre du jour comporte 10 questions :

1. Enfance Jeunesse - Séjour à la montagne – vacances d'Hiver 2021
2. Enfance Jeunesse - Nouvel appel à projet – résidence d'artiste Bénin International Musique
3. Ressources Humaines - Avenant à la convention – CIAS – commune de Marennes-Hiers-Brouage pour la mise à disposition de personnel éducatif dans le cadre de la pause méridienne sur l'école maternelle et élémentaire
4. Ressources Humaines - Avenant à la convention – CIAS / commune du Gua pour la mise à

- disposition de personnel technique dans le cadre de l'accueil de loisirs « Les Petits Gamins »
5. Finances - Demande de subvention – USM classe à horaires aménagées
  6. Portail famille : évolution du logiciel à la version 2
  7. Présentation du projet de partenariat pluriannuel CPIE/CIAS sur la santé environnementale et éléments budgétaires
  8. Point sur le service d'aide à domicile : tarification
  9. Présentation de la Charte éthique Ressources Mutuelles Assistance (RMA)
  10. Représentation du CIAS au sein des instances de l'UNA
  11. Informations diverses

ooOoo

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Béatrice GARLANDIER fait acte de candidature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE  
- de désigner Madame Béatrice GARLANDIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2020**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2020 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2020.

#### **1. Enfance Jeunesse - Séjour à la montagne – vacances d'Hiver 2021**

*Monsieur le Président précise que ce séjour a pour objectif de découvrir la montagne et que les activités seront adaptées selon la situation sanitaire.*

#### **Délibération**

Monsieur le Président explique que le service Jeunesse du Bassin de Marennes propose l'organisation d'un séjour à la montagne pour les vacances d'Hiver, du 08 au 13 février 2021, pour 15 jeunes et 3 animateurs.

Ce séjour est ouvert en priorité aux jeunes n'ayant pas l'habitude de partir en séjour à la montagne. L'organisation du séjour dépend de l'évolution des conditions sanitaires, de l'ouverture des stations de ski et surtout de l'autorisation des séjours de vacances par la SDJES. L'équipe du centre d'hébergement a mis en place un protocole sanitaire strict permettant l'accueil de groupe, ils ont notamment divisé leur capacité d'accueil par 2 (55 places au lieu de 110).

Le budget prévisionnel CAMP SEJOUR La Mongie 2021 est de 5 873,50 euros.

<b>BUDGET Prévisionnel CAMP SEJOUR La Mongie 2021</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
<b>60 Achats</b>	<b>5 623,50 €</b>	<b>70 Ventes de produits et prestations de services</b>	<b>3 440,00 €</b>
Alimentation et hébergement	3 690,00 €	Participations des usagers	3 440,00 €
Prestation de service activités	1 933,50 €		
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>250,00 €</b>	<b>74 Subventions de fonctionnement</b>	<b>2 433,50 €</b>
carburant et péage	250,00 €	<b>CIAS bassin de Marennes</b>	693,50 €
		Caisse d'Allocations Familiales (préciser) projet séjour	1 440,00 €
		Autres (préciser)actions menées par les jeunes	300,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 873,50 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 873,50 €</b>

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 6 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver l'organisation d'un séjour à la montagne pour les vacances d'Hiver, du 08 au 13 février 2021, pour 15 jeunes et 3 animateurs ;
- d'inscrire les recettes et dépenses au budget M14 du CIAS de l'année 2021.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

### **2. Enfance Jeunesse - Nouvel appel à projet – résidence d'artistes Bénin International Musique**

*Monsieur François SERVENT s'interroge sur la possibilité de maintenir ce projet avec la crise sanitaire.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique que, pour le moment, les activités culturelles à l'attention de la jeunesse sont réalisables. Elle évoque les thèmes qui seront abordés comme les notions d'égalité, de fraternité.*

*Monsieur Jean-Marie PETIT souhaite connaître la durée de la présence de la résidence d'artistes Bénin International Musique.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que le groupe sera présent 12 semaines.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite savoir de combien d'artistes se compose le groupe.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que le groupe se compose de 8 membres.*

*Monsieur le Président rappelle que le principe du vote de ce conseil est d'accepter que le CIAS dépose une candidature pour l'appel à projet. Malgré la crise sanitaire, il est important de continuer à participer à des projets. Si la situation sanitaire ne le permet pas, le projet sera annulé.*

*Monsieur Jean-Marie PETIT évoque la prise en charge des logements des artistes.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que ce point est en phase de négociation avec un village vacances.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande des précisions concernant l'éducation artistique.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, précise que des rencontres avec les artistes seront réalisées dans le but d'échanger sur l'histoire de l'esclavage, sur le thème de l'eau...l'objectif étant d'utiliser les outils artistiques comme un moyen de communication.*

## **Délibération**

Monsieur le Président explique que le Ministère des affaires étrangères a publié un appel à projets pour soutenir l'engagement et la sensibilisation des jeunes dans des projets abordant les questions d'interculturalité et de solidarité internationale. Monsieur Antoine LAMBLIN, chargé de mission culture et coopération, propose au CIAS et au Lycée de la Mer d'envisager une candidature, impliquant enfants et jeunes du territoire, en lien avec le groupe Benin International Musical (BIM), que la CdC du Bassin de Marennes accueillera au printemps 2021.

En effet tous les artistes du groupe ne seront pas occupés en permanence par le programme d'ateliers d'éducation artistique et culturelle. Exemple de projet possible : rencontres et discussions sur les thèmes de l'agriculture, la pêche, l'alimentation, l'accès à l'eau, l'accès aux soins au Bénin et à Marennes-Oléron...

Le maître d'ouvrage doit être une association et l'appel à projet couvre 60% des dépenses. La structure de production de BIM est une association loi 1901 implantée à Nantes et pourrait porter le projet. La candidature devra être déposée avant le 29 janvier 2021.

Les membres du conseil d'administration doivent se prononcer :

- pour autoriser le président à déposer les dossiers de subvention nécessaires à la participation du CIAS à ce projet ;
- pour inscrire les recettes et dépenses au budget M14 du CIAS de l'année 2021.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 6 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- d'autoriser le Président à déposer les dossiers de subvention nécessaires à la participation du CIAS à ce projet ;
- d'inscrire les recettes et dépenses au budget M14 du CIAS de l'année 2021.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3. Ressources Humaines - Avenant à la convention – CIAS – commune de Marennes-Hiers-Brouage pour la mise à disposition de personnel éducatif dans le cadre de la pause méridienne sur l'école maternelle et élémentaire**

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, rappelle que les communes peuvent solliciter le CIAS pour des mises à disposition de personnel éducatif et elle insiste sur l'intérêt de mettre en place un accord cadre pour uniformiser la convention et favoriser la mutualisation des agents.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si ces missions complètent les heures de travail de ces agents ?*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que ces agents ne travaillent pas à temps complet et que ces heures complémentaires permettent de fidéliser des agents qui sont compétents. Elle évoque le retour positif des communes sur l'intervention de ces agents.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite savoir si l'agent qui va remplacer un ATSEM possède des diplômes dans le domaine de la petite enfance.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique que les agents possèdent au minimum un CAP Petite Enfance.*

*Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il faut conserver ces agents qui sont compétents et diplômés.*

#### **Délibération**

Monsieur le Président explique qu'à la suite, d'une part de la parution en novembre 2020 d'un nouveau protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte COVID-19, et d'autre part de l'absence d'un ATSEM sur l'école maternelle de MHB, le service RH de la commune a demandé la mise à disposition de 3 agents éducatifs supplémentaires :

- 2 agents d'animation permettant de respecter les mesures prescrites dans le cadre du protocole sanitaire. Ces agents interviennent depuis le 02 novembre 2020 à l'école élémentaire de Marennes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h à 14h (2h) et ce, tant que les mesures sanitaires sont en vigueur sur les écoles et établissements scolaires ;
- 1 agent d'animation permettant de pallier à l'absence d'un ATSEM sur l'école maternelle de MHB. Cet agent est intervenu du 02 novembre au 18 décembre 2020, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h à 19h (7h).

De plus, la mise en place du protocole sanitaire a entraîné une modification d'horaires pour 2 agents : l'agent d'animation en charge de la surveillance de la cour, ainsi que l'agent technique sur le temps de la restauration scolaire sont présents de 12h à 14h (2h) et non de 12h05 à 13h50 (1h45) comme initialement prévu dans la convention.

Les membres du conseil d'administration doivent se prononcer sur :

- autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de mise à disposition avec la commune de Marennes-Hiers-Brouage ;
- inscrire les dépenses et recettes au budget général M14 des années 2020 et 2021.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 6 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de mise à disposition avec la commune de Marennes-Hiers-Brouage ;
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget général M14 des années 2020 et 2021.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **4. Ressources Humaines - Avenant à la convention – CIAS / commune du Gua pour la mise à disposition de personnel technique dans le cadre de l'accueil de loisirs « Les Petits Gamins »**

Monsieur le Président explique qu'à la suite de soucis rencontrés avec l'agent contractuel en charge du service et du ménage aux vacances d'Automne sur l'accueil de loisirs du Gua, il a été convenu avec que ces heures seraient dès le 02 novembre assurées par des agents techniques municipaux, mises à disposition par la commune au CIAS.

Les membres du conseil d'administration doivent se prononcer sur :

- autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de mise à disposition avec la commune du Gua ;
- inscrire les dépenses au budget général M14 des années 2020 et 2021.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 6 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de mise à disposition avec la commune du Gua ;
- d'inscrire les dépenses au budget général M14 des années 2020 et 2021.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### **5. Finances - Demande de subvention – USM classe à horaires aménagées**

*Monsieur le Président précise que cette année, à cause de la crise de la COVID 19, le montant de la subvention est revu à la baisse.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite connaître quelle est la différence entre le responsable et l'éducateur sportif.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que le responsable de la classe possède un diplôme d'Etat et que l'éducateur sportif possède un diplôme d'éducateur, il ne peut donc pas être responsable.*

*Monsieur le Président explique que l'un des objectifs de cette classe de foot est d'encadrer les élèves qui sont en décrochage scolaire.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, précise que la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse a demandé un bilan pour connaître l'évolution des élèves.*

## **Délibération**

Monsieur le Président explique que l'USM (club de football de MHB) demande à ce que soit reconduite la participation annuelle du CIAS, nécessaire au bon fonctionnement de la classe à horaires aménagées du collège Jean Hay de MHB pour l'année scolaire 2020/2021.

- Mise à disposition d'un Brevet d'Etat (BMF) comme responsable de cette classe, à raison de 2 X 2h par semaine pendant 36 semaines, au cout horaire de 30 euros soit la somme totale de 4 320 euros.
- Mise à disposition d'un éducateur sportif comme adjoint, à raison de 2 X 2h par semaine pendant 36 semaines, au cout horaire de 20 euros soit la somme totale de 2 880 euros.

Cependant, compte tenu de la Pandémie de Covid-19, 13 semaines (du 16 mars au 30 juin 2020) n'ont pas été assurée par leurs éducateurs. Il convient donc de retrancher 2 600 euros perçue pour cette période au total annuel de 7 200 euros, soit 4 600 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

La commission Petite Enfance Enfance Jeunesse a émis un avis favorable sous réserve qu'un bilan annuel de l'activité soit présenté en fin de saison.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la reconduction de la subvention à l'USM pour la réalisation des interventions au collège au titre des classes à horaires aménagées pour un montant de 4 600 euros.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 6 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'accorder une subvention de 4 600 euros à l'USM pour les interventions au collège lors des classes à horaires aménagées ;
- d'inscrire cette dépense au budget M14 2021.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

## **6. Portail famille : évolution du logiciel à la version 2**

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, rappelle l'intérêt du portail famille et que l'évolution du logiciel va permettre aux parents d'inscrire leurs enfants aux activités directement via internet. Elle précise qu'Innoenfance n'intègre pas les services du Ram. Elle indique également qu'il existe un portail citoyen permettant de faciliter l'accès aux droits des utilisateurs. Aujourd'hui, le CIAS se laisse une année pour faire évoluer la proposition du portail et ce projet sera travaillé en commission.*

*Monsieur le Président explique que changer de système est onéreux et que pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> février il était préférable de garder le même logiciel.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU évoque les 600 euros à déboursier pour la formation obligatoire mais elle souhaite des explications sur la somme des 40 euros.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond qu'il s'agit de la somme à verser pour l'abonnement qui devra être pris en charge par le CIAS pour le fonctionnement des services.*

*Monsieur le Président indique que la solution d'évoluer vers la version 2 du logiciel a été prise dans l'urgence et qu'il faudra travailler ce sujet en commission afin de mettre en place un outil encore plus performant.*

### **Information**

Innoenfance, le logiciel de pointage / facturation / portail famille, utilisé par les ACMs Enfance et Jeunesse passe à la version 2. La version actuelle ne sera plus accessible au 1<sup>er</sup> février 2021. Cette nouvelle version, vendue 4500 € est proposée gratuitement au CIAS puisqu'il est actuellement client. Les coûts de maintenance sont maintenus mais la formation à la version 2 est obligatoire : 7h de formation à distance pour l'ensemble des utilisateurs, coût : 600.00 TTC.

Les services enfance et jeunesse souhaitent mettre en place le portail famille, afin que les usagers puissent s'inscrire directement aux activités. Un abonnement de 40€ HT est à prévoir pour les deux services.

**Au vu des délais, le Président du CIAS prend la décision de valider le passage à la version 2 du logiciel Innoenfance, la prise en charge des coûts de formation pour cette nouvelle version, la mise en place du portail famille pour les services Enfance et Jeunesse et d'inscrire les dépenses au budget général M14 de l'année 2021.**

La question du portail famille et d'un logiciel de gestion nécessite d'être approfondi, afin d'envisager dans l'avenir le regroupement des différents services et leur base de données au sein d'un seul et unique logiciel.

### **7. Présentation du projet de partenariat pluriannuel CPIE/CIAS sur la santé environnementale et éléments budgétaires**

*Monsieur le Président rappelle que les objectifs principaux du travail sur la santé environnementale sont de protéger et privilégier son environnement. Il sera organisé des ateliers auprès des écoles.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que le travail sur l'axe santé environnementale est important. Il faut sensibiliser les habitants à ce projet afin de les fédérer.*

*Pour Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, il s'agit d'un projet très intéressant.*

### **Délibération**

Monsieur le Président explique que le Centre Intercommunal d'Action Sociale est engagé dans un programme ambitieux et complet autour des questions de santé et d'environnement.

Le programme santé-social de territoire coordonne deux dispositifs, la Convention Territoriale Globale, signée avec la CAF et le Contrat Local de Santé avec l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ces deux partenaires ont validé la vision très large proposée par le CIAS sur ces sujets. Le projet va ainsi s'intéresser aussi bien à des aspects pratiques d'éducation à la santé, de veille sur les problématiques sanitaires locales, mais aussi de bien-être d'implication des citoyens, de préservation d'un environnement de qualité.

Pour rappel, le CPIE a participé aux travaux liés à l'Agenda 21 avec la CCBM.

L'intérêt du projet est d'aborder la question de la qualité environnementale à travers le prisme de la santé dans une vision globale de celle-ci et pas seulement la santé individuelle des personnes.



Le projet de collaboration du CPIE se décline sur la durée du CLS (2020 à 2025) et intègre deux aspects complémentaires :

1. L'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre technique du CLS sur son axe 4 : la santé environnementale.
2. La pédagogie concrète sur ces sujets, pour impliquer aussi largement que possible les usagers de la collectivité, en particulier les jeunes et les habitants.

Le budget envisagé pour cet accompagnement se compose de la façon suivante :

		Nb. Journées (x 450€)				
		2021	2022	2023	2024	2025
Appui au pilotage	Appropriation du programme, régulation 2j puis 1j/an (réunions, lectures, échanges)	2	1	1	1	1
	Co-animation des Comités de pilotage et réunions intermédiaires, points d'étapes : 4j/an (prépa., conduite réunions, analyses)	4	4	4	4	4
	Entretiens individuels, mobilisation d'acteurs locaux : 3j/an (6 entretiens/an)	3	3	3	3	3
	Amélioration continue, valorisation, communication, évolution du programme : 2j/ans (analyses, propositions, articles, 4j en fin)	2	2	2	2	4
Pédagogie	Ateliers, conférences, visites de sites : 3j/an	3	3	3	3	3
	« Promenades de santé » grand public : 7j/an (14 sorties) pendant 3 ans	7	7	7		
	« Promenades de santé » scolaires : 3j/an (6 classes x ½ j) pendant 5 ans	3	3	3	3	3
	Stratégie éducative de territoire : 2j/an pendant 2 ans puis 2j en fin (révision)	2	2			2
	Formations de médiateurs et approfondissement : 1j/an	1	1	1	1	1
Totaux nombre de jours		<b>27</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>21</b>
Totaux € (1j = 450 €, frais de déplacement inclus)		12 150	11 700	10 800	7 650	9 450
Total nombre de jours / 3 années		115				
<b>Total € / 5 années</b>		<b>51 750</b>				

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Précarité, personnes âgées et ou en situation de handicap et projet social de territoire du 11 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver le projet de partenariat pluriannuel CPIE/CIAS sur la santé environnementale ;
- de valider le budget prévisionnel de 51 750 euros réparti de la façon suivante :
  - o 12 150 euros pour l'année 2021 ;
  - o 11 700 euros pour l'année 2022 ;
  - o 10 800 euros pour l'année 2023 ;
  - o 7 650 euros pour l'année 2024 ;
  - o 9 450 euros pour l'année 2025.

- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents ;
- d'inscrire les dépenses au budget M14 pour les années 2021 à 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **8. Point sur le service d'aide à domicile : tarification**

Monsieur le Président explique que compte tenu du fait que le coût de revient (soit 22,92 euros) est inférieur au coût de la tarification (soit 22,50 euros), il est demandé au conseil d'administration de statuer sur la hausse de la tarification à 23 euros de l'heure.

Monsieur le Président précise que la différence de prix entre la tarification appliquée par le CIAS du Bassin de Marennes et la participation financière des mutuelles et des caisses de retraite revient à la charge de l'utilisateur.

La commission Précarité, personnes âgées et ou en situation de handicap et projet social de territoire a émis un avis favorable pour la hausse de la tarification au 1<sup>er</sup> avril 2021.

	1/01/2019	1/01/2020	1/01/2021
APA et PCH	20.5 au 1/01/19 20.96 au 1/04/19	20.96 au 1/01/20 21.00 au 1/04/20	21 au 1/01/21 23 au 1/04/21
Mutuelles	22.00	22.5	23
ARDH	20.80	22.5	23
Caisse de retraite	20.8	21	23
CESU	22	22.5	23
CNRACL	20.5 au 1/01/19 20.8 au 1/02/19	20.8 au 1/01/20 21 au 1/02/20	21 au 1/01/21 23 au 1/04/21
CPAM	20.8	22.5	22.5 au /01/21 23 au 1/04/21
PAYANTS	22	22.5	23

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Précarité, personnes âgées et ou en situation de handicap et projet social de territoire du 11 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la hausse de la tarification à 23 euros de l'heure pour le service d'aide à domicile au 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- d'inscrire les recettes au budget M22 du CIAS de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **9. Présentation de la Charte éthique Ressources Mutuelles Assistance (RMA) et signature par le Président**

Monsieur le Président rappelle que le CIAS adhère chaque année, par une convention de prestation de services, en tant que prestataire, à une Union d'Assistance, RMA.

Le CIAS, client de RMA, souscrit un contrat collectif permettant à ses adhérents/assurés (dit bénéficiaires) de bénéficier de garanties d'assistance assurées et gérées par RMA.

La CHARTRE ETHIQUE RMA a pour objet de définir l'éthique et les grands principes qui structurent le fonctionnement de RMA dans ses instances politiques et opérationnelles, pour ses métiers, et de définir le cadre de la relation contractuelle entre RMA et ses prestataires ainsi que les engagements réciproques attendus. Elle est signée chaque année.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Précarité, personnes âgées et ou en situation de handicap et projet social de territoire du 11 janvier 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'autoriser le Président à signer ladite charte.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### **10. Représentation du CIAS au sein des instances de l'UNA**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le CIAS du Bassin de Marennes est adhérent de l'association UNA 17/19. A ce titre, le CIAS a un droit de vote lors des réunions organisées par l'UNA et son GCSMS ESTRADE.

Afin de voter lors des réunions de l'UNA il est proposé de désigner :

- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'UNA.

Afin de voter lors des réunions de l'ESTRADE il est proposé de désigner :

- 1 administrateur et 1 technicien pour le conseil d'administration du GCSMS ;
- 2 membres pour le comité d'orientation du GCSMS "Gestion de l'autorisation".

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de désigner Madame Mariane LUQUÉ, en tant que membre titulaire, pour représenter le Centre Intercommunal d'Action Social au Conseil d'Administration de l'UNA ;
- de désigner Monsieur Patrice BROUHARD, en tant que membre suppléant, pour représenter le Centre Intercommunal d'Action Social au Conseil d'Administration de l'UNA ;
- de désigner Madame Mariane LUQUÉ, en tant qu'administrateur, pour représenter le Centre Intercommunal d'Action Social au conseil d'administration du GCSMS ;
- de désigner Madame Jennifer TRANCHANT, en tant que technicien, pour représenter le Centre Intercommunal d'Action Social au conseil d'administration du GCSMS ;
- de désigner Madame Mariane LUQUÉ, en tant qu'administrateur, pour représenter le Centre Intercommunal d'Action Social au comité d'orientation du GCSMS "Gestion de l'autorisation";
- de désigner Madame Jennifer TRANCHANT, en tant que technicien, pour représenter le

Centre Intercommunal d'Action Social au comité d'orientation du GCSMS "Gestion de l'autorisation".

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **11. Informations diverses**

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si la prime « grand âge » sera attribuée aux agents du service aide à domicile.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que cette prime est destinée aux aides-soignants et aux aides médico-psychologiques, elle ne concerne pas les agents du service aide à domicile.*

*Monsieur le Président évoque la prime COVID qui a été versée par le CIAS et non pas par le gouvernement.*

*Fin de la séance - 19h35*

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres du Centre Intercommunal  
D'Action Sociale

Le Président  
Patrice BROUHARD